

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°2

SEANCE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Michèle DRION, Evelyne NACHEL, Francis TILMANT

Absent non excusé : Francis MONBORGNE

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Vimy, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Vimy évaluée annuellement afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2025, il est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 €.

<u>INTITULÉS</u>	<u>MONTANT</u>
CCAS	15 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 657363	15 000,00 €

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- D'attribuer une subvention au CCAS au titre de l'année 2025 d'un montant de 15 000€

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1 Agnès LEVANT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT

